

Offre d'emploi

Responsable des activités de loisir

Poste temporaire à temps partiel



Située à la frontière ouest du Québec, la ville de Rigaud est une municipalité de près de 8 000 habitants résidants sur un large territoire de plus de 99,1 KM². Les citoyens jouissent d'une qualité de vie peu commune, entre autres, en raison des trésors naturels qui entourent la ville. La vie communautaire est très présente et assez diversifiée grâce à des commerces de niche, des organismes communautaires passionnés, de prestigieuses entreprises, des institutions de renom et de fiers citoyens qui, chaque jour, prennent action pour le développement de leur ville. Avec une équipe de dirigeants dynamiques et avant-gardistes, la Ville bouillonne de projets précurseurs tels que la protection à perpétuité de terrains à haute valeur écologique situés sur le mont Rigaud, son nouveau plan stratégique dans une perspective de développement durable, etc. En plus d'offrir une très belle ambiance de travail, la Ville est dirigée par une équipe de jeunes cadres qui sait innover et être ouverte d'esprit pour que l'environnement de travail soit un véritable milieu de vie. La centaine d'employés qui y travaille sont des gens de cœur, des gens dévoués au service des citoyens.

SOMMAIRE DES TÂCHES

Relevant de la direction des Services récréatifs et communautaires et sous la responsabilité de la technicienne en loisir, le responsable d'activités de loisir aura comme tâches principales d'assurer le prêt d'équipement hivernal au Parc Chartier-De Lotbinière, la surveillance de la glissade et des patinoires, ainsi que l'ouverture, la fermeture et la surveillance du chalet de patin.

- Assurer un service à la clientèle de qualité;
- Effectuer le suivi des réservations en ligne pour le prêt d'équipement en appui à la technicienne en loisir;
- Assurer la bonne utilisation de l'équipement;
- S'assurer que les règles de fonctionnement et de sécurité à la glissade et sur les patinoires sont observées;
- L'employé peut être appelé à effectuer toute autre tâche connexe que peut lui confier son supérieur immédiat.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS POUR LE POSTE

- Avoir de l'expérience et les aptitudes pour le service à la clientèle;
- Faire preuve d'autonomie, de dynamisme et d'entregent;
- Avoir la capacité à travailler seul et en équipe;
- Avoir une excellente capacité à s'exprimer et à écrire en français;
- Maîtriser la langue anglaise à l'oral (un atout);
- Responsable, sociable, dynamique;
- Diplôme d'études secondaires (atout).

CONDITIONS D'EMPLOI

Horaire de travail : Horaire à combler pourrait être divisé entre plusieurs employés et selon les disponibilités de chacun.

Du lundi au vendredi de 16 h à 21 h = 25 h

Samedi et Dimanche : De 8 h 30 à 21 h = 26 h

Durée d'emploi : Poste temporaire à temps partiel

Date d'entrée en fonction : A l'ouverture officielle de la patinoire et/ou de l'anneau de glace (fin décembre/début janvier)

Lieu de travail : Ville de Rigaud, Parc Chartier-De Lotbinière

Rémunération : 14.40 \$, selon l'échelle salariale en vigueur + 1 \$ prime COVID

Toute personne intéressée et ayant les compétences pour satisfaire aux exigences de ce poste doit faire parvenir sa candidature avec la mention « Responsable des activités de loisir » **au plus tard le 10 décembre 2022, par courriel à Véronique Cunche, directrice des Services récréatifs et communautaires, à l'adresse : veroniquecunche@ville.rigaud.qc.ca.**

Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande confidentialité. Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette offre, mais prenez note que nous communiquerons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue.

La Ville de Rigaud accorde une grande importance à la diversité en milieu de travail et souscrit au principe d'équité en emploi. À ce titre, elle encourage les candidatures issues des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, c'est-à-dire les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées ainsi que les personnes faisant partie des minorités visibles et des minorités ethniques. Afin de faciliter la lecture de ce document, l'emploi de la forme masculine a été retenu.